

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 6

Artikel: Vers une convention pour la protection des monuments et sites

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers une convention pour la protection des monuments et sites

65

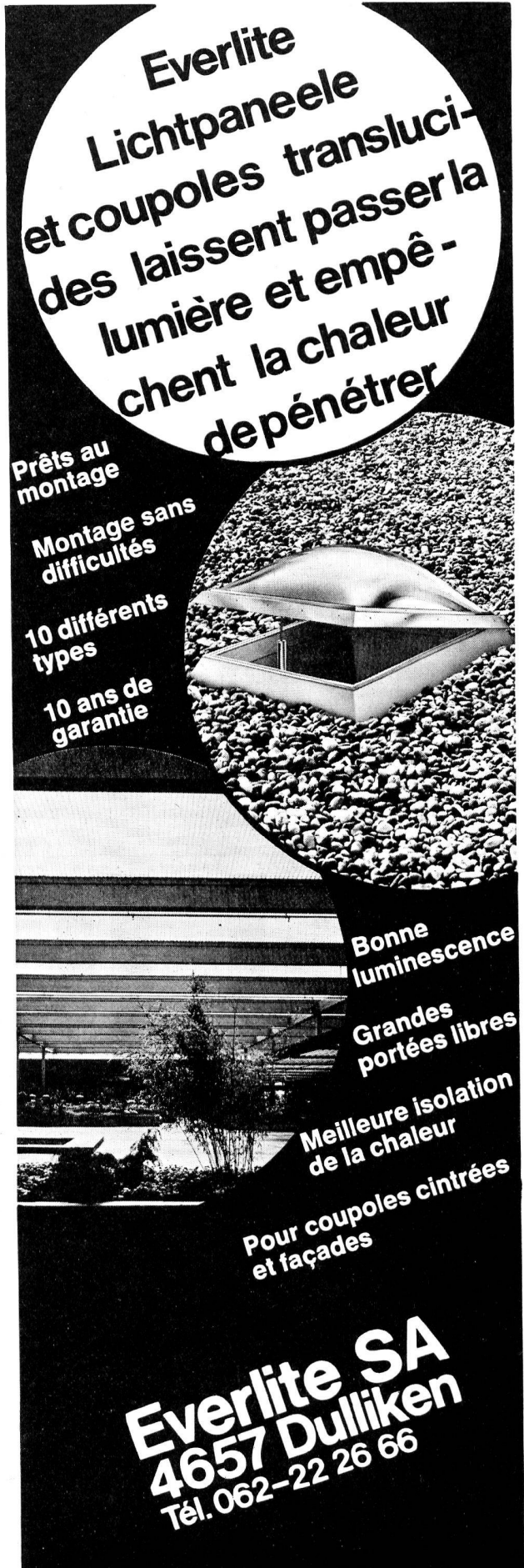
Des spécialistes représentant plus de cinquante pays se sont réunis du 4 au 22 avril au siège de l'Unesco, à Paris, afin de mettre sur pied ce qu'on pourrait appeler une «Croix-Rouge internationale» pour la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel. Au cours de trois semaines de travail, les experts devront élaborer un projet de convention réglementant la protection des monuments, des ensembles et des sites, qui, en octobre prochain, sera soumis à l'approbation de la Conférence générale de l'Unesco. Si la convention est adoptée, elle sera ouverte à la signature des gouvernements de tous les pays.

Cet accord constituera le pendant, pour le temps de paix, de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en temps de guerre, adoptée en 1954. Les nations signataires s'engageraient à contribuer régulièrement à un fonds de secours qui permettrait d'envoyer sur place des experts et de l'aide pour sauver des monuments ou des sites en cas d'incendie, d'inondation, de séisme ou autres sinistres.

Les pays intéressés seraient également invités à dresser une liste des édifices et des sites nationaux qui méritent d'être préservés, et à prendre des dispositions pour les mettre à l'abri de tout danger de dégradation: pollution, certains projets d'urbanisation, et autres nuisances.

La liste ne sera pas limitée à des monuments tels que palais, tombeaux, ou temples antiques. Comme le fait remarquer un fonctionnaire du Département du patrimoine culturel à l'Unesco, «un danger insidieux menace des groupes de construction du fait de la croissance rapide de la population et du développement d'une économie industrialisée... On voit parfois disparaître tout un quartier qui donnait à la ville son charme ou qui rappelait le passé historique d'une région. Tel édifice pris à part ne mérite peut-être pas d'être classé monument historique, mais dans ce cas «le tout est plus grand que la somme des parties qui le composent et c'est l'ensemble en tant que tel qu'on doit conserver».

Les spécialistes s'accordent à admettre que les monuments érigés de la main de l'homme et leur environnement naturel ne font qu'un, comme la pierre précieuse fait partie de la bague dans laquelle elle est sertie. Mais les spécialistes envoyés par leurs gouvernements devront définir jusqu'à quel point les sites naturels sans monuments ni constructions peuvent faire l'objet d'une réglementation.



Everlite
Lichtpaneelen
et coupoles translucides
laissent passer la
lumière et empê-
chent la chaleur
de pénétrer

Prêts au montage

Montage sans difficultés

10 différents types

10 ans de garantie

Bonne luminescence

Grandes portées libres

Meilleure isolation de la chaleur

Pour coupoles cintrées et façades

Everlite SA
4657 Dulliken
Tél. 062-22 26 66